

## FRAUDE AU TACHYGRAPHE

Depuis quelques mois, la police fédérale dispose d'une nouvelle arme pour détecter les fraudes au tachygraphe: les jumelles laser. Ce gadget high-tech, qui a déjà largement prouvé son efficacité auprès de la gendarmerie française, a pu parvenir à la police de la route de la province du Hainaut grâce à un vent favorable et au Fonds de sécurité routière.

Texte Stefan Debroux  
Photos Jos Balcaen

# DANS LA LIGNE DE MIRE



A l'aide des jumelles laser, la vitesse du camion du milieu est mesurée à 87km/h.



PERUWELZ – Un mardi soir estival. Il fait presque nuit. Il y a peu de circulation. Le bitume semble exhiler un sentiment de liberté. Jumelles laser à la main, l'inspecteur principal David Durenne et son collègue sont cachés sur l'accotement latéral d'une sortie de la E42 entre Tournai et Mons. Un 40 tonnes passe dans un vacarme assourdissant. David Durenne regarde à travers les jumelles, oriente le viseur et 'tire' : 94 km/h. C'est plus que la vitesse maximale autorisée. Après une brève poursuite, le camion est invité à se ranger sur le bord de la route. Jusqu'ici, rien de plus qu'un travail de routine. L'inspecteur principal confronte le chauffeur italien à son excès de vitesse, mais celui-ci joue les innocents : son tachygraphe est homologué et son limiteur de vitesse fonctionne parfaitement car l'aiguille indiquait 90 km/h... Mais Durenne sent qu'il y a anguille sous roche et son œil avisé constate que le tachygraphe a été trafiqué. Il photographie tous les détails. L'Italien feint toujours l'innocence. Mais lorsque la langue constitue une barrière, il faut se faire comprendre autrement : le policier montre les jumelles laser, indique du doigt le tachygraphe, fait non de la tête, sort la photo d'une dépanneuse et fait oui de la tête. L'Italien capitule et avoue la fraude au tachygraphe... Il peut passer la nuit au poste de circulation de Péruwelz et à l'aube, il ira tout droit avec le Scania au centre d'homologation agréé pour camions.

"Sur place, le camion est soumis au contrôle classique", nous explique David Durenne, membre du réseau d'experts de la police de la route (WPR) spécialisés dans le transport routier lourd. "Le camion passe sur les rouleaux puis, sur la base de cette mesure de vitesse, nous dressons le procès-verbal. Ensuite, nous

analysons le tachygraphe en présence de l'expert technique et du chauffeur, afin de déterminer comment il a été trafiqué. Nous sommes régulièrement ébahis par l'ingéniosité dont font preuve les chauffeurs et/ou les entreprises pour contourner

“ David Durenne

## La motivation par excellence des fraudeurs est l'appât du gain

les obligations de temps de repos ou la limitation de vitesse à 90 km/h (voir encadré '1001 manières de frauder'). Mais il arrive parfois qu'ils se fassent prendre, comme notre Italien. Son camion est soumis à un contrôle technique, il est tenu de faire installer un tachygraphe homologué, et ce n'est que lorsqu'il se sera acquitté de la perception immédiate de 3750 euros qu'il pourra reprendre sa route."

### Time is money

Vous pensez peut-être : *Tout ça pour 4 malheureux km/h ! C'est vraiment chercher la petite bête, de la pure mesquinerie !* "Pas du tout", poursuit David Durenne. "L'aspect de la sécurité routière est évidemment incontournable. Lorsqu'un 40 tonnes roule plus vite que 90 km/h, on voit vraiment la différence. De nombreux usagers de la route ont peur lorsqu'ils voient un tel mastodonte. D'autant plus lorsqu'il essaye continuellement de les dépasser. De plus, la distance de freinage est considérablement rallongée. Cependant, l'excès de vitesse en soi n'est pas le seul point à prendre en considération, il y a

### BASES LÉGALES

Pour établir les infractions en matière de transport routier lourd, les fonctionnaires de police se basent principalement sur les dispositions légales suivantes :

1. le code de la route (entre autres la vitesse maximale autorisée de 90 km/h) ;
2. l'arrêté royal du 15/03/1968 relatif au contrôle technique ;
3. l'arrêté royal du 01/09/2006 relatif au limiteur de vitesse ;
4. la directive européenne CEE 3821/85 relative au tachygraphe ;
5. la directive européenne CE 561/2006 relative aux temps de repos et de conduite.

...  
 aussi et surtout la fraude économique inhérente au traficage du tachygraphe. La motivation par excellence des fraudeurs est simple : l'appât du gain. Un chauffeur qui roule alors que son tachygraphe indique 'repos', ou qui recule le kilométrage de son tachygraphe, veut nous faire croire qu'il n'a pas travaillé. Ce qui équivaut donc à du travail au noir ! C'est pour cette raison que bon nombre d'excès de vitesse apparemment légers arrivent finalement chez l'auditeur du travail. Je peux encore illustrer cet appât du gain à l'aide d'un autre exemple : la bêche destinée au transport de sable. Certains chefs d'entreprise ne l'utilisent pas, parce que les opérations de montage et de démontage prennent trop de temps. Le trajet supplémentaire qui peut ainsi être parcouru, vaut plus d'argent que l'amende de 100 euros qu'ils encourrent s'ils se font attraper!"

La probabilité relativement faible d'être pris et le niveau peu élevé des amendes font de la Belgique un petit nirvana pour les fraudeurs au tachygraphe. À titre comparatif : en France, une amende peut, après une longue procédure bien entendue, atteindre 12 000 euros. Mais nous sommes sur la bonne voie. La collaboration avec, entre autres, les magistrats des parquets et la douane se déroule bien à tous les points de vue pour la WPR Hainaut. Par ailleurs, les dirigeants de la police ont décidé d'augmenter de 20% le nombre de contrôles des poids lourds en 2007. En outre, l'excellente coopération au sein du réseau d'experts de la police de la route spécialisés dans le transport routier, porte de plus en plus ses fruits. Et sans oublier les jumelles laser ... ■



Il est plus facile de contrôler un tachygraphe digital.

## SHOOT TO FLASH

*Shoot to flash... ou pas (encore).* Les jumelles laser sont actuellement utilisées à titre de projet-pilote par la WPR de Péruwelz. "Elles nous donnent une indication de la vitesse du véhicule, rien de plus", explique l'inspecteur principal Durenne. "Mais ce n'est déjà pas si mal, puisqu'auparavant, nos possibilités dans ce domaine étaient quasi nulles."

Les jumelles laser sont de fabrication allemande et fonctionnent aussi bien en rapprochement qu'en éloignement, avec une portée de 1 500 mètres. L'appareil ne pèse que 1,3 kg et peut être placé sur un support. Il est simple d'utilisation. La marge d'erreur donnée par le fabricant n'est que de 1,6 km/h. Dès que l'appareillage sera homologué et étalonné, les fous du volant n'auront plus qu'à bien se tenir.

## 1001 MANIÈRES DE FRAUDER



Un interrupteur scié ou des pièces cassées pour éliminer le tachygraphe. De petits trous dans le compteur pour faire baisser le nombre de km.

Les camions, ainsi que le tachygraphe et le limiteur de vitesse, sont soumis à un contrôle technique biennal dans un centre agréé. En Belgique, la plupart des centres agréés sont liés à une marque (Scania, Daf, Volvo...). Lors de l'homologation du tachygraphe, une plaquette d'installation est apposée, mentionnant une valeur chiffrée qui correspond à la vitesse maximale. Cette plaquette sert d'indicateur lors d'un contrôle, mais elle peut être falsifiée. En

outre, le tachygraphe est scellé, mais les fraudeurs – certains plus habiles que d'autres – n'hésitent pas à lever ces scellés et à manipuler le système électronique. Le compteur kilométrique est également scellé et pourtant... Enfin, certains chauffeurs/propriétaires malhonnêtes utilisent parfois 'simplement' un commutateur ou un disjoncteur dans le câblage du tachygraphe sous le tableau de bord. Eventuellement avec une commande à distance !